

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 932

Artikel: Démission : la dame et son petit monsieur
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018460>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La dame et son petit monsieur

(y) Les Suisses, qui ne cultivent guère le sens de l'épique, viennent d'assister, éberlués, pour la seconde fois en tout juste cinq ans d'intervalle, à une phase particulièrement dramatique de la vaste tragi-comédie politique. Sur l'avant-scène, à découvert, une femme qui s'appelait Lilian Uchtenhagen en décembre 1983, et qui se nomme Elisabeth Kopp cette année. La première, socialiste, a raté son entrée au Conseil fédéral, dans la consternation générale des citoyennes et par la volonté des parlementaires bourgeois désireux de montrer qui commande dans ce pays. La seconde, radicale, vient de faire une sortie pénible de ce même Conseil fédéral, et par la faute de son mari, produit type du milieu radicalo-affairiste de la basse finance zurichoise. Malgré ses origines de nature privée, ce deuxième drame illustre, comme le premier, les difficiles rapports que les hommes entretiennent avec le pouvoir, quand ce dernier est détenu par une femme. Ils ont eu de la peine à se faire à l'idée d'élire une conseillère fédérale, et n'ont cédé que sous la pression de l'opinion, qui ne s'était pas relâchée entre le 7 décembre 1983 et le 2 octobre 1984, jour de l'élection d'Elisabeth Kopp. Et voilà que celle-ci a

un mari qui refuse de jouer les Mr Thatcher, qui ne supporte pas de rétrograder au second rang, et conserve par-devers lui les affaires les moins sérieuses pour entretenir le sentiment de sa propre importance. Comme quoi on peut faire dans la grande conception globale des médias et se comporter par ailleurs comme un tout petit personnage.

Toujours au chapitre des comparaisons 1983-1988, on ne peut s'empêcher de rappeler que les bourgeois soupçonnaient Lilian Uchtenhagen de n'être pas «belastbar», de n'avoir pas la force de supporter constamment la charge ministérielle. L'inanité de cette crainte, on l'a vérifiée par la manière souveraine avec laquelle l'intéressée a fait face après sa non élection. Or il s'avère que Mme Kopp, qui a des nerfs d'acier et un caractère bien trempé, se trouve en fait dans un état de dépendance par rapport à son entourage familial, plus précisément au petit monsieur précité. Cruelle ironie décidément.

Une fois de plus accusée d'avoir provoqué l'événement, la presse a fait son travail de recherche, plutôt mieux que la classe politique. Les médias n'ont pas «descendu» Mme Kopp comme certains le prétendent, qui se trompent de responsables. Mais la presse en a fait autant en ménageant prudemment les radicaux en général, et les Zurichois en particulier. Avez-vous remarqué comment Elisabeth Kopp a soudain perdu son étiquette partisane dès le début de la fin? Si elle avait été socialiste, on n'aurait pas manqué d'associer son parti à sa déroute; mais bonne radicale, elle s'est retrouvée terriblement seule, lâchée d'un jour à l'autre par son parti et son groupe.

L'affaire des époux Kopp ne pouvait se produire que dans le milieu radical zurichois, divisé par des intérêts personnels exaspérés, partagé entre les courants du libéralisme traditionnel style NZZ, et les nouveaux riches en tous genres soucieux de grimper l'échelle socio-politique, après avoir gravi hâtivement celle des revenus. Cela fait au total bien des chapelles rivales, dans lesquelles on

peut se faire admettre sans certificat de haute moralité. L'ensemble demeure difficile à comprendre de loin, mais il y a sans doute là l'un des rouages essentiels de la machine qui a broyé Mme Kopp.

Vacance zurichoise ?

De toute manière, les radicaux zurichois vont devoir payer. Ils ne pourront pas placer l'un-e des leurs à la succession d'Elisabeth Kopp. Depuis 1848, il y a toujours eu un radical zurichois au Conseil fédéral, sauf pendant les intermèdes socialistes d'Ernest Nobs (1943-51), de Max Weber (1952-53) et de Willi Spühler (1960-70). Mais la longévité des conseillers fédéraux radicaux zurichois a plus fortement diminué encore que dans les autres groupes: alors qu'Ernest Brugger est demeuré neuf ans en fonction (1970-78), Fritz Honegger n'a fait que quatre ans (1979-82), Rudolf Friedrich moins de deux ans et Mme Kopp tout juste 52 mois.

Les autres partis cantonaux alémaniques, qui comptent plus de trente parlementaires aux Chambres contre dix Zurichois, ne vont pas manquer de sortir plusieurs candidats. S'ils s'entendent sur l'un d'entre eux, l'Uranais Franz Steiner par exemple, mieux admis à Berne que dans son canton démocrate-chrétien, ils peuvent le faire passer. On saura ainsi de nouveau que l'homme commande dans la Suisse radicale — et pas seulement au grand vieux parti vaudois. ■

attaque en règle contre le congé-jouissance. Mais, si le sujet est discuté, le Conseil fédéral est d'autant plus coupable de se mettre en dehors de la constitutionnalité. Aussi nous suggérons au comité, pour faire taire les médisants et pour honorer le titre dont il s'est paré, de se saisir sans délai d'un autre cas flagrant où la Confédération déborde visiblement le cadre de ses compétences. Par exemple le système RIPOL, répertoire informatisé et centralisé de police. La poursuite pénale, tâche à laquelle contribue RIPOL, est en effet de la compétence exclusive des cantons. Il est des sujets où le fédéralisme est plus chatouilleux que d'autres. ■

Nouveau paradis

La recherche du profit a fait découvrir les îles Tonga à des fabricants craignant le retour de Hong-Kong à la Chine. Selon une information du *Christian Science Monitor*, les salaires attirent les chefs d'entreprise, mais ils doivent admettre que la productivité ne représente que la moitié de celle des travailleurs de Hong-Kong. Comme à Hong-Kong il n'existe pas de syndicats aux îles Tonga.